



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Val-de-Marne

**Direction des services de l'éducation
nationale du Val-de-Marne**

Créteil, le 21 novembre 2023

Affaire suivie par :

Eric HAVARD

Tél : 01 45 69 81 51

Mél : eric.havard@ac-creteil.fr

L'Inspectrice d'académie,

Directrice des services départementaux
de l'éducation nationale du Val-de-Marne

à

Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : 18^{ème} édition du Concours scolaire « *Les Petits Artistes de la Mémoire, le regard des enfants sur la Grande Guerre* » - session 2023-2024. <https://www.onac-vg.fr/les-petits-artistes-de-la-memoire>

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le concours scolaire « *Les petits Artistes de la Mémoire, le regard des enfants sur la Grande Guerre* ». Ce concours créé en 2006, reçoit le patronage conjoint du ministère des Armées et du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Conformément aux programmes d'enseignement du cycle 3, particulièrement ceux d'histoire et d'enseignement moral et civique mais aussi d'autres disciplines (français, géographie, histoire des arts, langues vivantes, arts plastiques, éducation musicale etc.), le concours s'adresse **prioritairement aux classes de CM2** dans le strict cadre d'une seule et même classe avec son enseignant. Les classes de CM1-CM2 peuvent également y participer.

Il a pour finalité de faire réaliser aux élèves des classes participantes une « œuvre mémorielle », qui peut s'inspirer d'un carnet de guerre artistique, alliant expression littéraire, plastique ou numérique. Cette œuvre mémorielle doit traduire le travail d'appropriation de l'héritage contemporain de la Grande Guerre par les élèves.

Dans ce but, l'étude des récits de guerre, des œuvres produites pendant le conflit et des œuvres réalisées après 1918 peuvent être des supports utiles de réflexion.

Une mention audiovisuelle ou numérique sera décernée aux classes ayant fait le choix de produire une œuvre dématérialisée.

Reprenant le calendrier de l'année passée, les prix départementaux seront déterminés en juin 2024, l'annonce des résultats nationaux aura lieu en septembre 2024 et la remise des prix se déroulera en fin d'année 2024.

1. Une opération inscrite dans une convention cadre avec le ministère de la Défense

La convention cadre signée le 25 octobre 2011 entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère des Armées et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) est venue renforcer l'importance du concours « *Les petits artistes de la mémoire* » auprès de la communauté éducative.

2. Principes du concours

Transmettre la mémoire des combattants de la Grande Guerre et sensibiliser les élèves à l'héritage contemporain de ce conflit européen et mondial, restent les objectifs principaux de ce concours.

Les élèves doivent évoquer **le parcours d'un soldat de la grande guerre originaire idéalement de leur commune ou de leur département ou bien ascendant d'un des élèves de la classe**. On peut aussi choisir, si les documents manquent, un soldat étranger à cette commune à condition que des archives soient disponibles pour la classe ou une femme qui par le biais de sa correspondance évoquerait un ou plusieurs d'entre eux.

Du choix du soldat sur le monument aux morts aux recherches réalisées dans les archives, en passant par la visite éventuelle de lieux de mémoire, les élèves mènent une enquête, avant de restituer leurs investigations dans une « œuvre mémorielle », sous la forme d'un carnet artistique mêlant textes, poèmes, dessins ou peintures, dans une approche résolument pluridisciplinaire (rédaction, histoire, géographie, arts visuels, technologie ...).

Des œuvres numériques peuvent également être transmises au jury. Je vous invite pour cela à prendre connaissance du règlement du concours, en pièce jointe.

Dans tous les cas, le contenu du carnet réalisé par l'ensemble de la classe sera apprécié sur sa qualité historique, son esthétisme général, son originalité et l'émotion qu'il dégage. Il conviendra d'éviter les fiches thématiques et exposés historiques sur cette époque sans lien avec le héros choisi. Il s'agira davantage de transmettre par un travail artistique et narratif le parcours d'un homme ou d'une femme qui traverse la guerre.

3. Accompagnement

Grâce aux partenariats élaborés dans le département du Val-de-Marne, les classes bénéficieront d'un accompagnement par :

- le service départemental de l'ONACVG ;
- le service des archives départementales ;
- les équipes de circonscription ;
- une réunion de présentation et d'aide à l'entrée dans le projet en janvier 2024.

Plusieurs documents seront proposés : une malle thématique, une exposition itinérante sur la Première Guerre mondiale, des photographies du conflit notamment.

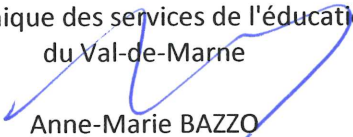
4. Modalités d'inscription et calendrier

Vous trouverez ci-après :

- le règlement du concours pour l'année 2023-2024 ;
- Avec cette édition 2023-2024, les volontaires s'enregistreront directement et librement grâce au formulaire en ligne qu'ils retrouveront vers le lien suivant :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSejFXrLFFsWGPCLAz1c1Mw341_nYhcq_WT6-b-vFfCgHL-3sw/viewform

Cette opération permet de préserver et de transmettre la mémoire des combattants de la Grande Guerre. C'est aussi une occasion de favoriser la formation civique et l'adhésion aux valeurs citoyennes.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la promotion de cette opération, afin d'en garantir le plein succès.

Pour la Rectrice et par délégation
L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de l'éducation nationale
du Val-de-Marne

Anne-Marie BAZZO

Pièces jointes :

- Règlement du concours 2023-2024